



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 23 mai 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Madame la Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture sur la protection des consommateurs.

Le 10 mai 2024, suite à une avarie technique au sein de l'aéroport de Luxembourg, douze passagers sont entrés dans la zone de sûreté sans contrôle adéquat, entraînant l'évacuation complète de cette zone et causant des retards significatifs pour 43 vols, avec dix autres annulations. Ces événements ont été attribués à un dysfonctionnement lors de l'entretien quotidien, relevant de la responsabilité du gestionnaire de l'aéroport, selon des déclarations dans la presse.

En réaction, le directeur de « Luxairport » a indiqué lors d'une conférence de presse que les passagers affectés devraient se tourner vers leurs compagnies aériennes pour obtenir des remboursements.

Dans ce contexte, nous voudrions poser les questions suivantes :

1. Comment la Ministre évalue-t-elle la gestion de cet incident par le gestionnaire de l'aéroport, et quelles mesures sont envisagées pour prévenir de tels incidents à l'avenir ?
2. Les passagers subissant des préjudices du fait d'un dysfonctionnement attribuable à l'aéroport ont-ils droit à un dédommagement directement de la part du gestionnaire de l'aéroport plutôt que de devoir se tourner vers leurs compagnies aériennes ?
3. Quelles actions le Gouvernement prévoit-il de prendre pour assurer que les droits des consommateurs soient pleinement respectés dans des situations similaires à l'avenir ?
4. Y a-t-il eu des incidents comparables dans d'autres aéroports et comment ces situations ont-elles été gérées ?
5. Quel est le montant estimé des préjudices subis par les passagers et les compagnies aériennes du fait de cet incident ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Yves Cruchten
Député

Mars Di Bartolomeo
Député